

Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au projet d'acquisition du site des Abattoirs par la Région.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Selon des informations publiées dans la presse fin octobre, des discussions sont en cours entre la commune d'Anderlecht et la Société d'aménagement urbain (SAU) pour une reprise de propriété des Abattoirs et le développement d'un projet commun sur le site. La Région bruxelloise deviendrait ainsi en partie propriétaire des Abattoirs d'Anderlecht. Ainsi, nous pouvons lire et je cite : *"Nous avons eu une réunion mercredi avec la SAU. La prochaine étape consistera à discuter avec les Abattoirs de la manière dont on envisage l'avenir du site, explique le bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps (PS). Nous ne serons peut-être plus propriétaires du site sur le long terme mais pour l'instant, nous tenons à continuer à nous impliquer dans son développement car il a un fort potentiel."*

Pouvez-vous donc nous préciser l'état des discussions avec la Région ? Quelles sont ses ambitions et les sommes mises sur la table pour envisager cette acquisition ?

Nous n'oublions pas que durant la dernière législature des discussions poussées ont été menées avec la société Abattoirs – qui eux aussi ont élaboré des projets sur le site – ainsi pourriez-vous faire le point sur les intentions de la société et les rapports entretenus avec elle?

Comme il est souligné la volonté de la commune de poursuivre son implication sur le développement du site, pouvez-vous faire le point sur la vision de son développement du point de vue communal ? Considérez-vous comme un préalable à la vente du site des abattoirs, la définition planologique des potentiels de développement ? Ne perdons pas de vue qu'il s'agit du dernier (à tout le moins l'un des derniers) grand site urbain développable qui reste dans les mains de la commune.

Enfin, a-t-on une idée des délais envisagés pour l'acquisition – et ses modalités – du site des abattoirs par la Région bruxelloise ?

Monsieur le Bourgmestre-Président :

Effectivement ce site a un caractère symbolique ainsi qu'un fort potentiel de développement. Le problème pour l'instant, c'est qu'il y a un tel enchevêtrement, à la fois de d'activités et d'intervenants que ce développement ne pourrait être envisagé que sur le long terme. Nous avons la volonté avec la Région d'activer le plus rapidement ce site et ne plus attendre la fin des baux emphytéotiques qui nous lient à la société des abattoirs, ce qui tourne aux alentours de 2050. Nous avons aussi la volonté, puisque ce serait la Région qui serait notre partenaire, de garder la maîtrise publique du terrain. Cela permettrait de garantir une pérennisation des activités du partenaire, puisque l'idée est de garder un opérateur économique. Nous désirons développer un projet qualitatif. Ces moyens ne pouvaient être trouvés qu'en dehors de la commune. Nous avons donc accepté cette discussion avec la Région. Le potentiel constructible est évalué à peu près à 90.000 m² dont 45.000 m² de logements. La volonté, tant de la Région que de la commune, est de faire en sorte que ces logements soient à 100 % des logements publics, sans encore avoir défini la proportion entre ce qui serait du logement social et du logement moyen de type « Citydev ». La commune et la Région ont rencontré la société des abattoirs qui accueille positivement ce partenariat ainsi que la perspective de pouvoir prolonger, sur un temps plus long, les activités sur ce site. Dans les semaines à venir, il y aura des discussions techniques entre les trois partenaires : la commune, la Région et l'abattoir. Un accord devrait aboutir d'ici 2021. Nous comptons

rester associés à l'opérateur économique. Je pense que cela peut être un projet particulièrement enthousiasmant pour notre commune.

G. VAN GOIDSENHOVEN :

Avez-vous connaissance de la volonté de la Région de développer un outil urbanistique particulier comme un plan d'aménagement directeur ? Quelque chose a-t-il été envisagé ou, à ce stade, rien n'est encore établi ?

Monsieur le Bourgmestre-Président :

C'est un outil existant qui devrait permettre de développer le projet urbanistique que nous souhaiterions mettre en œuvre. Il n'y a pas, à ce stade, de volonté supplémentaire.